

Convention de partenariat entre L'Institut national du patrimoine, ville de Malakoff et le collège Paul Bert

Entre

L'Institut national du patrimoine, Établissement public administratif, régi par le décret n°90-406 du 16 mai 1990 modifié portant statut de l'Institut national du patrimoine

Dont le siège est 2, rue Vivienne, 75 002 Paris

Représenté par M. Charles Personnaz, Directeur

Ci-après désigné « INP »

Et

La ville de Malakoff, dont le siège social se situe à l'Hôtel de ville 1, place du 11 novembre 1918 – CS 80031 – 92245 MALAKOFF CEDEX, représentée par sa Maire en exercice Jacqueline Belhomme, désignée dans la présente convention sous la dénomination « la ville de Malakoff ».

Ci-après désigné « ville de Malakoff »

Et

Le collège Paul Bert, dont le siège se situe au 112 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff, représenté par sa principale Mme Christelle Krief, désigné dans la présente convention sous la dénomination « collège Paul Bert ».

Représentée par Madame Christelle KRIEF

Ci-après désigné « collège Paul BERT »

Étant préalablement exposé que :

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture. Il a pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Ville de Paris, ainsi que la sélection, également par concours, et la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à intervenir sur les collections publiques. L'Inp propose également des formations continues pour les professionnels du patrimoine. L'Inp participe enfin à divers projets de coopération au plan international, organise des colloques et tables-rondes, et réalise la publication d'ouvrages liés à ses domaines d'activité.

Le centre d'art contemporain de Malakoff déploie ses actions entre deux lieux : le site maison des arts, lieu de diffusion, et le site la supérette, lieu d'expérimentation.

Laboratoire émetteur d'idées, d'utopies et de formes inédites, lieu de rencontre avec les auteur·rice·s, initiateur de débats et échanges sur la mutations de notre société, le centre d'art resta avant tout le lieu du projet de l'artiste. Il s'emploie, à ce titre, à leur offrir la possibilité de produire, exposer, travailler. Il est un lieu de ressources pour les auteur·rice·s, étudiant·e·s en art, qui savent pouvoir compter sur du soutien intellectuel, logistique et administratif. Le pôle médiation et éducation artistique mène des actions pédagogiques et de médiations particulièrement actives qui créent des moments de rencontre entre les publics et le travail de l'artiste.

Depuis 2015, le centre d'art s'est engagé dans deux axes de recherche : l'une autour du statut des auteur·rice·s et la notion du travail collectif dans le champ des arts visuels et la seconde réflexion autour des enjeux écoresponsable.

L'observation tout comme l'application de celles-ci se donnent à voir dans les trois expositions qui ont lieu sur le site de la maison des arts, tout comme à la supérette, lieu dédié aux résidences de recherche pour les collectifs d'auteur·rice·s.

Le centre d'art est membre des réseaux TRAM, BLA!, Arts en résidence-réseau national et DCA.

Le collège Paul Bert est un établissement public local d'enseignement (EPL) du second degré, situé dans la ville de Malakoff, dans le département des Hauts-de-Seine, accueille 600 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans 22 classes. Il propose notamment des dispositifs UPE2A (pour les élèves non-francophones) et ULIS (pour les élèves présentant des troubles spécifiques du langage). Issus de milieux très différents, ces élèves sont d'une grande diversité culturelle qui constitue une richesse pour l'établissement. Les Cordées de la réussite – à nous le patrimoine ! visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'INP, de la ville de Malakoff et du collège Paul Bert relatifs à la mise en place d'un partenariat portant sur la conception et la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de la classe 3^D. Les actions d'éducation artistique et culturelle sont mises en œuvre par les élèves conservateurs de l'INP dans le cadre de leur formation d'application en lien avec les personnes référentes du collège Paul Bert et de la chargée de médiation et éducation artistique du centre d'art contemporain de Malakoff. Pour l'année 2023-2024, le partenariat porte plus particulièrement sur la conception d'un programme d'actions éducatives à déployer sur une année scolaire à destination des élèves de la classe de 3^D du collège Paul Bert, dans le cadre du dispositif national « Cordée de la réussite : à nous le patrimoine ! ». Pour rappel, une convention de partenariat Cordée de la réussite 2022-2023 a été signée entre le collège Paul Bert et l'INP le 18/10 2021. Les Cordées de la réussite apportent leur soutien financier à hauteur de 1000 euros (1000 €).

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit à compter du 8 janvier 2024 pour se terminer le 21 juin 2024.

Elle peut être renouvelée par reconduction expresse sous réserve de la validation du conseil municipal.

Article 3. Engagements de l'Inp

3.01 Référent Inp

Un responsable de la direction des études du Département des conservateurs de l'INP, Emilia Philippot, assure le lien avec la maison des arts de Malakoff et le collège Paul Bert de Malakoff.

Il s'engage, lui ou son équipe, à assurer l'encadrement des élèves conservateurs ainsi que l'organisation et le suivi de leurs actions au sein de la structure partenaire. Il informe la maison des arts de Malakoff et le collège Paul Bert de Malakoff des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

3.02 Recrutement des élèves conservateurs

L'INP s'engage à :

- Assurer des actions de sensibilisation et de formation auprès des élèves conservateurs ;
- Souscrire une assurance en responsabilité civile couvrant les personnes et les biens en cas de dommage résultant des activités organisées dans le cadre du programme ;
- Informer la maison des arts de Malakoff et le collège Paul Bert de Malakoff du nombre d'élèves conservateurs volontaires.

3.03 Effectifs visés

L'INP s'engage à faire son possible pour mobiliser entre 3 et 5 élèves conservateurs pour la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle au sein de la structure partenaire en 2023-2024.

3.04 Engagements financiers

L'INP s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle en apportant un soutien financier pour la prise en charge, à hauteur de 500 euros maximum :

- de repas et collations lors de l'action
- de droits d'entrée pour la visite d'un musée
- autres (rémunération d'un artiste, d'un restaurateur de biens culturels...)

Article 4. Engagements de la ville de Malakoff

4.01 Engagements

La ville de Malakoff s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle portées par les élèves conservateurs de l'INP en apportant aux élèves conservateurs le soutien et l'expertise de ses équipes.

4.02 Référente ville de Malakoff

Julie Esmaeelpour, chargée de la médiation et de l'éducation artistique au centre d'art contemporain, assure le lien avec l'INP et les élèves conservateurs.

Elle s'engage à accompagner les élèves conservateurs dans la conception, l'organisation et le suivi de leurs actions au sein du centre d'art contemporain de Malakoff partenaire. Ils informent l'INP des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

4.03 Publics visés

Les actions d'éducation artistique et culturelle sont destinées à la classe de 3^èD du collège Paul Bert. Elles ont pour objectif de sensibiliser ces jeunes aux métiers du patrimoine et aux arts.

4.04 Engagements financiers

La ville de Malakoff s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle portées par les élèves conservateurs de l'INP en apportant un soutien financier pour la prise en charge d'une partie des interventions artistiques à hauteur de deux cent quarante euros (240 €) TTC d'honoraires pour les heures de rendez-vous et de préparation de l'artiste intervenant Adrien van Melle - Nehama.

Article 5. Engagement du collège Paul Bert

5.01 Engagements

Le collège Paul Bert s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle portées par les élèves conservateurs de l'INP en apportant aux élèves conservateurs le soutien et l'expertise de ses équipes.

5.02 Référente ville de Malakoff

Eric Lemoine, enseignant d'histoire et géographie assure le lien avec l'INP et les élèves conservateurs.

Il s'engage à accompagner les élèves conservateurs dans la conception, l'organisation et le suivi de leurs actions au sein du centre d'art contemporain de Malakoff partenaire. Ils informent l'INP des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

5.03 Publics visés

Les actions d'éducation artistique et culturelle sont destinées à la classe de 3[°]D du collège Paul Bert. Elles ont pour objectif de sensibiliser ces jeunes aux métiers du patrimoine et aux arts.

5.04 Engagements financiers

Le collège Paul Bert s'engage à faciliter la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle portées par les élèves conservateurs de l'INP en apportant un soutien financier d'un montant forfaitaire de 120 euros (120 €) pour les frais de transport vers le musée de la Résistance. Il mobilise par ailleurs les financements obtenus dans le cadre du dispositif des Cordées de la réussite à hauteur de 1000 euros (1000 €) pour participer à la rémunération de l'artiste-intervenant Adrien van Melle et l'achat du matériel.

Article 6. Conduite des projets d'Éducation artistique et culturelle

6.01 Lieu de réalisation

Les projets d'éducation artistique et culturelle sont réalisés en lien avec l'artiste-intervenant Adrien van Melle – Nehama au sein des sites de la maison des arts et de la supérette, centre d'art contemporain de Malakoff choisis pour leur pertinence dans le cadre des actions d'EAC.

6.02 Encadrement des élèves conservateurs

Dans la mise en œuvre de leur projet, les élèves conservateurs sont accompagnés par le référent INP et les référents du centre d'art contemporain de Malakoff et du collège Paul Bert.

6.03 Respect du règlement intérieur

Les élèves conservateurs sont soumis aux règles générales en vigueur à les lieux du projet, notamment en matière de sécurité, de respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Article 7. Bilan

L'INP, le centre d'art contemporain de Malakoff et le collège Paul Bert s'engagent à produire conjointement un bilan d'activité précisant l'effectif d'élèves conservateurs engagés, le nombre d'élèves bénéficiaires des projets d'éducation artistique et culturelle, la nature des projets conduits.

Article 8. Communication et promotion

Le centre d'art contemporain de Malakoff, le collège Paul Bert et l'INP se donnent mutuellement l'autorisation d'utiliser la dénomination de leurs entités respectives lors des communications orales ou écrites (dont les réseaux sociaux) et à placer leur logo ainsi qu'un lien hypertexte sur leur site Internet, et qui renverra vers chacune des parties pendant la durée de la présente convention :

- Institut national du patrimoine
- centre d'art contemporain de Malakoff
- collège Paul Bert

Ainsi que préciser les mentions obligatoires pour toutes les publications éditoriales papier et web :

Dans le cadre du dispositif partenarial du Ministère de l'Education Nationale « Les Cordées de la réussite : à nous le patrimoine ! » 2023-2024 entre l'Institut national du patrimoine, le centre d'art contemporain de Malakoff et le collège Paul Bert s'associent au projet d'éducation artistique et culturelle « Le discours, fabrique du héros ? », janvier à juin 2024, dans le cadre du projet Un centre d'art nourricier du centre d'art contemporain de Malakoff.

Pour les réseaux sociaux :

Facebook : @maisondesartscentredartcontemporaindemalakoff @Insitutnationaldupatrimoine
@ministredela culture @ministeredeleducationnationalefrance @villedemalakoff
@adrienvanmell

Instagram : @maisondesarts_malakoff @inp.patrimoine @education_gouv @culture_gouv
@villedemalakoff @ adrienvanmellenehama

L'utilisation des signes distinctifs respectifs ainsi que du nom et de l'image des parties est strictement limitée à l'exécution et pour la durée de la présente convention. Chaque partie ne peut prétendre à aucun droit d'utilisation des signes distinctifs de l'autre partie ou du nom ou de l'image de l'autre partie en dehors de ces cas, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

Pour tout usage et diffusion de photographies représentant des élèves, la signature d'une autorisation de reproduction et de diffusion de photographie est requise.

Article 9. Résiliation

Chacune des parties pourra mettre fin, avant terme, au contrat en prévenant l'autre partie de son intention trois mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour toute difficulté dans l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher, sans délai, un règlement amiable.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 10. Dispositions diverses

10.01 Intuitu personae

La présente convention est conclue en considération de la personnalité des parties. Elle ne peut être transférée ou cédée à une autre personne physique ou morale, sauf accord exprès des parties.

10.02 Nullité d'une clause

Lorsque l'une des clauses ou dispositions de la présente convention venait à être annulée ou privée de tout ou partie de ses effets, cela n'affectera aucunement les autres clauses ou dispositions de la convention.

Article 10. Compétence territoriale

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait en trois exemplaires,

à Malakoff, le

Pour la ville de Malakoff

La Maire
Jacqueline Belhomme

à Malakoff, le 29/01/2024

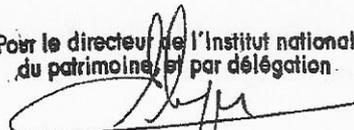
Pour le collège Paul Bert

à Paris, le 25 JAN. 2024

Pour l'Institut national du patrimoine

Le Directeur
Charles Personnaz

Pour le directeur de l'Institut national
du patrimoine, et par délégation



Sophie SEYER
Secrétaire générale



Collège Paul Bert
112, rue Paul Vaillant Couturier
92240 Malakoff
Tél. : 01 46 55 45 54
RNE : 0924



PJ : le budget prévisionnel du projet